



AVOCATS  
**BARREAU**  
• PARIS

# **SYNTHÈSE DU CONSEIL**

**du mardi  
19 mars 2019**

## **I - COMMUNICATIONS DE MADAME LE BATONNIER ET DE MONSIEUR LE VICE-BATONNIER**

Le Conseil débute en faisant un point sur les actions menées au profit de Maître Nasrine Sotoudeh, membre d'honneur du barreau de Paris, dont une photo a été symboliquement installée dans la salle du Conseil.

Madame le bâtonnier en profite pour attirer l'attention du Conseil sur la nécessité d'être prudents dans la mobilisation et le respect des souhaits de la famille pour ne pas aggraver la situation de Nasrin Sotoudeh.

Monsieur le vice-bâtonnier revient sur la mobilisation et la grève faite par les avocats et les associations en opposition à la mise en place, même à titre expérimental, de visio-audiences devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et insiste sur le caractère fondamental de la comparution physique.

Accompagnés par Monsieur le bâtonnier Doyen Pierre-Olivier SUR, des confrères ont protesté jeudi 14 mars à l'occasion d'une mobilisation qui s'est révélée houleuse et ce matin, lors d'une conférence de presse sur le sujet, le conseil a été alerté sur un incident majeur intervenu au même moment devant la CNDA. Un confrère avait sollicité dans le cadre de la grève en cours un renvoi qui a été refusé par la présidente de la CNDA. Alors même que l'audience avait commencé, suite à un échange, Monsieur le vice-bâtonnier Basile ADER, Madame Rusen AYTAC et Madame Marianne LAGRUE ont rencontré la présidente et le renvoi a été accordé.

Madame Marianne LAGRUE, après avoir remercié Monsieur le vice-bâtonnier, Monsieur le bâtonnier Doyen Pierre-Olivier SUR et Madame Rusen AYTAC de leur mobilisation à laquelle les confrères intervenant devant la CNDA ont été très sensibles, propose qu'une motion de soutien aux confrères qui assistent des justiciables devant la CNDA soit adoptée.

La motion suivante a été votée à l'unanimité :

*« Le Conseil de l'Ordre de Paris, dans sa séance du mardi 19 mars 2019, connaissance prise de la décision de la CNDA de généraliser le recours à la vidéo-surveillance aux termes de l'article L.733-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers ;*

*Rappelle que, par trois motions des 18 décembre, 22 janvier et 12 février 2019 adoptées à l'unanimité, il a exprimé son opposition à la généralisation de la vidéo-audience décidée par la CNDA qui interdirait aux demandeurs d'asile d'être physiquement présents à leur propre audience.*

*Soutient les avocats qui, convoqués avec les requérants conformément au souhait de ces derniers dans les locaux des Cours administratives d'appel de Lyon et de Nancy, demandent à comparaître au siège de la juridiction, à Montreuil,*

*Soutient les avocats qui décident d'exercer leur droit de grève. »*

Monsieur le vice-bâtonnier revient sur un rendez-vous qui s'est tenu avec le Président HAYAT sur les conditions d'exercice de la défense pénale au nouveau tribunal.

Dans le cadre d'un rendez-vous avec le Président HAYAT, Monsieur le vice-bâtonnier, Madame Clotilde LEPETIT, Madame Vanessa BOUSARDO et Monsieur Edmond-Claude FRÉTY ont présenté les demandes adoptées en Conseil.

Ont été obtenus à ce stade :

- la copie papier : accord pour installer une photocopieuse qui permettrait de faire les copies papier pour les avocats qui le souhaiteraient ainsi que 5 ordinateurs ;
- disposer de l'annuaire ;
- Fluidifier la circulation en galerie de l'instruction.

Madame le bâtonnier fait ensuite un point sur le dernier petit-déjeuner de rencontre avec tous les confrères du 8<sup>e</sup> arrondissement qui s'est tenu au sein du cabinet Carbonnier Lamaze Rasle & Associés et rappelle les dates des prochaines rencontres qui se dérouleront les 4 et 10 avril dans les mairies des 9<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements.

Madame le bâtonnier informe le conseil de son intervention au collège Raspail, dans le cadre d'InitiAdroit, aux côtés de Monsieur Gilles PÉCOUT, recteur de Paris, et Monsieur Frédéric POTIER, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), durant la semaine de lutte contre le racisme et rappelle qu'il est fondamental de faire œuvre de pédagogie sur le rôle du droit pour ces sujets.

Monsieur Bernard FAU rend compte au conseil d'un rendez-vous qui s'est tenu ce matin avec le Premier président de la Cour de cassation en présence de Messieurs Florent LOYSEAU de GRANDMAISON et Michel LEVY dans le cadre de la réforme envisagée de la Cour de cassation (Commission NALLET) qui consiste à donner aux magistrats de la cour de cassation le pouvoir de filtrer les pourvois admissibles.

Ce projet a pour finalité de créer une autorisation préalable des pourvois, ce qui conduit le juge de cassation à se faire juge de l'intérêt qui existerait à l'examen des pourvois et pose des questions majeures sur le pouvoir de la Cour de cassation, et sur la présentation des pourvois devant la Cour suprême.

L'idée est de désengorger la Cour de cassation mais si ce « filtre social » est mis en œuvre, ce serait un frein aux pourvois et la cour de cassation deviendrait un « paralégislateur ».

Un prochain rapport présentera au conseil la mission NALLET plus en détail et sera étudiée la position qui pourrait être celle du barreau de Paris dans le cadre de cette réforme.

Seront invités au prochain conseil Christophe JAMIN, Emmanuelle BARBARA, Jean-Luc FORGET et le président de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État Louis BORÉ.



**V - ELEMENTS DE CHOIX POUR LE MODE DE GESTION DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN-MAINTENANCE DE LA MAISON DES AVOCATS (MODA) : RAPPORT DE MONSIEUR GABRIEL BENESTY**

Ce rapport est présenté par Monsieur Antoine CHATAIN.

Devant être livrée en octobre 2019, la Maison des Avocats requerra des prestations régulières d'entretien et de maintenance pour lesquelles il convient de déterminer les modes de réalisation et de pilotage. Si les modes de réalisation de nombreuses prestations pourront faire l'objet d'un choix ultérieur, ceux des prestations de Pilotage et « Multi-technique » nécessitent une décision pour procéder en temps utile à la désignation d'un ou plusieurs prestataires extérieurs dont le choix sera soumis au Conseil de l'Ordre.

Après analyse, il apparaît que la mutualisation entre les différents sites n'est pas possible et que l'externalisation coûterait moins cher que l'internalisation.

Dans ce contexte, il a été procédé à :

- Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour deux lots, respectivement « Pilotage » et « Multi-technique » avec possibilité de réponse à un ou deux lots ;
- L'inclusion dans la mission « Pilotage » du lancement ultérieur des procédures de mise en concurrence pour les autres prestations dès que leur externalisation sera décidée, éventuellement sur un périmètre de « mutualisation » avec la Maison du barreau et l'EFB ;
- La conclusion de contrats d'une durée initiale de 2 ans reconductible pour 1 an.

Pour conclure, Monsieur Antoine CHATAIN rappelle la nécessité impérieuse de la dématérialisation des dossiers des services dans le cadre de ce déménagement.



#### **VI - MAISON DES AVOCATS : POINT D'INFORMATION PAR MONSIEUR ALEXANDRE MOUSTARDIER**

Monsieur Alexandre MOUSTARDIER présente au Conseil les photos de l'état actuel du chantier de la maison des avocats et fait un point de l'état d'avancement des travaux.

L'exosquelette est terminé et peint avec une peinture ignifuge. Les réseaux, câbles et tuyaux passeront dans les planchers et non pas dans les plafonds.

Il revient sur tout ce qui a été réalisé au plan technique au mois de février.

Il liste les travaux du copil (maintenance/exploitation, déménagement, sujets IT, visite des salariés sur le site, archivage, numérisation, mobiliers « non fixes », microzoning et organisation des services).



#### **VII - MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DU SERVICE SOCIAL : RAPPORT DE MESDAMES PASCALE LALÈRE, ANA ATALLAH, EMILIE CHANDLER ET MARIANNE LAGRUE**

Il s'agit de la présentation au Conseil, par Madame Pascale LALÈRE, du nouveau service social qui devient le service économique et social.

Les nouveaux avocats missionnés ont déjà pris leurs marques.

Il y a 4 pôles principaux :

- L'assistante sociale, Mme Baya MOUSSAOUI ;
- Le Bureau de prévention économique et financière, animé par Monsieur Jean-François PÉRICAUD ;
- Le Bureau des procédures collectives et rétablissement dirigé par Monsieur Henri ALTERMAN et Monsieur Xavier PICARD ;
- Le « Numéro bleu » 0800 242 240 renommé « À votre écoute » qui permet à tout avocat du barreau de Paris de contacter un psychologue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ces quatre pôles tiennent des réunions hebdomadaires transverses afin de coordonner leurs actions dans l'assistance des confrères.

Madame Pascale LALÈRE présente les aides et secours apportés aux confrères en difficulté, ainsi que les documents d'information à destination des confrères (fiches d'information, outil de calcul des droits, plaquettes).

Madame le bâtonnier souligne la réticence exprimée par certains confrères à solliciter le service social d'où l'importance de modifier le nom du service pour axer sur la dimension de rétablissement économique du service.

Les différents acteurs du service social présentent tour à tour leurs actions aux membres du conseil et Madame Annie OLIVIER indique compter sur la refonte du site de l'Ordre pour que les confrères se tournent plus spontanément vers l'Ordre.

Elle précise que souvent l'assistante sociale est un point d'entrée des confrères en difficulté et Madame Baya MOUSSAOUI, assistante sociale, revient sur ses missions.

La refonte du service et la transversalité augmentent l'efficacité et il convient de saluer le rôle de la coordinatrice, Madame Annie OLIVIER, qui centralise les demandes et gère les situations d'avocats parfois très complexes.

Monsieur Henri ALTERMAN et Monsieur Xavier PICARD présentent leur service et rappelle que l'Ordre est depuis 2005 contrôleur dans les procédures collectives.

Madame le bâtonnier indique que la mission consiste à un certain moment à une mission d'assistance et d'entraide pour basculer ensuite dans une mesure de contrôle à compter de la déclaration de cessation des paiements, dans l'intérêt général.

Monsieur Gabriel BENESTY remercie Madame Pascale LALÈRE pour la qualité de son rapport. Il a l'impression que le soutien n'est accordé que lorsque l'activité est impactée par un évènement extérieur (maladie, etc.). Il souhaiterait que le soutien puisse intervenir même lorsque c'est l'activité qui est en jeu, sans évènement extérieur.

Monsieur le bâtonnier élu Olivier COUSI indique qu'il est beaucoup sollicité par des confrères qui rencontrent des difficultés d'échange avec la CNBF au moment de prendre leur retraite ce qui est confirmé par Monsieur Joël GRANGÉ.

Madame le bâtonnier indique qu'elle en a parlé à la nouvelle présidente et au directeur général de la CNBF qui se sont engagés à répondre désormais sous 48 heures.

Madame Annie OLIVIER souligne que s'agissant des aides, l'Ordre doit se poser la question des critères pour attribuer une allocation de secours. Certains confrères souffrent en effet uniquement de difficultés économiques conjoncturelles.

Le Conseil acclame chaleureusement Madame Pascale LALÈRE et les membres du service social de l'Ordre.

Madame Pascale LALÈRE présente au conseil les projets de délibération suivants :

- 1. Le Conseil de l'Ordre donne son accord pour que la commission sociale soit désormais appelée Service économique et social.*
- 2. Le Conseil de l'Ordre donne son accord pour que le numéro bleu soit appelé À votre Écoute.*
- 3. Le Conseil de l'Ordre donne son accord pour la signature d'une convention avec la Mairie de Paris ayant pour objectif de faire bénéficier de logements sociaux les confrères en grande difficulté.*
- 4. Le Conseil de l'Ordre autorise la création sur le site de l'Ordre d'une plateforme permettant d'obtenir une simulation sur ses droits maternité.*
- 5. Le Conseil de l'Ordre examine la possibilité d'une création de formation des élèves avocats et des confrères sur les procédures collectives.*

**Valence BORGIA**  
**Secrétaire du Conseil de l'Ordre**

**Marie-Aimée PEYRON**  
**Bâtonnier de l'Ordre**